

Communiqué de presse

Berne, le 21 mars 2024

Sans l'introduction d'un CBAM suisse, l'industrie suisse du ciment perd sa compétitivité

Une étude du bureau Polynomics analysant les conséquences de la non-introduction d'un mécanisme d'ajustement aux frontières (Carbon Border Adjustment Mechanism, CBAM) conclut qu'un CBAM en Suisse mettrait les fournisseurs de ciment de l'UE et ceux hors UE sur un pied d'égalité. «*Sans un CBAM suisse, ou sans d'autres mesures aux effets comparables, l'industrie du ciment ou la production de clinker risquent d'être délocalisée à l'étranger*», constatent ainsi les auteurs.

Dans une étude du bureau de conseil économique Polynomics, les auteurs concluent que dans ce contexte, il n'y a pas non plus d'«option-to-wait», c'est-à-dire attendre afin de savoir si un CBAM doit éventuellement être introduit en Suisse à l'avenir. En juin 2023, le Conseil fédéral avait décidé d'attendre jusqu'en 2026 pour prendre une décision. Comme l'indiquent les auteurs dans l'étude, les projets d'investissement pour le captage et le stockage du CO₂ (Carbon Capture and Storage, CCS) sont décisifs pour la réalisation de l'objectif zéro émission nette de la Suisse en matière de politique climatique. Ces projets nécessitent toutefois une longue période de planification et de préparation. En raison d'une situation initiale déjà concrètement meilleure dans l'UE, il faut s'attendre, selon les auteurs, à ce que l'industrie du ciment n'attende pas des conditions-cadres plus sûres en Suisse, mais effectue plutôt des investissements en France, en Italie ou en Allemagne. «*Les groupes cimentiers investissent donc dans des installations de CCS, mais ne le font pas en Suisse, car les mêmes moyens peuvent être utilisés de manière plus rentable ou moins risquée dans les pays limitrophes*», constatent les auteurs.

Si le CBAM n'est pas introduit, il existe un risque considérable de ne pas pouvoir amortir les investissements dans la technologie CCS en Suisse en raison de la grande incertitude concernant la propension à payer. «*Sans un CBAM suisse, ou sans d'autres mesures ayant un effet comparable, l'industrie du ciment ou la production de clinker risquent d'être délocalisée à l'étranger*», affirment sans ambiguïté les auteurs. Le fait de renoncer au CBAM entraînerait en outre des externalités négatives. «*En particulier, la volonté politique du Conseil fédéral de créer en Suisse un bon environnement réglementaire pour le marché CCS serait contre-carrière, car outre les UIOM, les cimenteries sont des acteurs importants d'un futur marché CCS. De plus, en raison de son retrait attendu du marché suisse, l'industrie du ciment ne pourra plus jouer son rôle dans l'économie circulaire (notamment pour la valorisation des déchets). Le renoncement au CBAM déclenche donc également une évolution indésirable du point de vue de la politique climatique suisse.*»

En revanche, un CBAM suisse conduirait les maîtres d'ouvrage suisses à prendre en compte le coût du CO₂ dans toutes leurs options de ciment: *«Il ne s'agit ici [avec un CBAM] en aucun cas d'une protection de l'industrie locale du ciment, car les maîtres d'ouvrage peuvent continuer à importer du ciment d'Europe ou même de pays tiers. En Europe, c'est le même système qui prévaut avec les droits d'émission de CO₂. Pour les importations en provenance de pays tiers, la majoration CBAM à la frontière mettrait ainsi sur un pied d'égalité les fournisseurs de ciment de l'UE, hors UE et suisses.»* Outre l'importation directe de ciment en provenance de pays tiers, il existe un risque, en l'absence de CBAM, que les importations de clinker en provenance de pays tiers vers les pays voisins de l'UE augmentent et qu'elles y soient transformées dans des stations de broyage et exportées vers la Suisse (exemptées de CBAM).

cemsuisse voit ses craintes confirmées par cette étude: en l'absence d'un système d'ajustement à la frontière pour le ciment, tout comme en cas d'attente supplémentaire concernant la décision, le site de production suisse est en danger. Une politique climatique crédible ne peut pas miser sur la délocalisation à l'étranger de secteurs à forte consommation d'énergie pour importer ensuite les produits nécessaires et n'atteindre l'objectif zéro émission nette que sur le papier. Sinon, l'importation de ciment en provenance de pays ayant une politique climatique moins ambitieuse entraînera, à moyen terme et à l'échelle mondiale, une augmentation des émissions, une sollicitation accrue des infrastructures de transport et une forte dépendance vis-à-vis de l'étranger. Une telle politique ne peut pas être dans l'intérêt de la Suisse et du Conseil fédéral.

L'industrie du ciment attend que la distorsion fondamentale de la concurrence pour les entreprises à forte consommation d'énergie en Suisse soit corrigée, ce qui se produirait en cas de durcissement de la politique climatique via la révision du système d'échange de quotas d'émission. Les entreprises en Suisse doivent pouvoir lutter à armes égales avec leurs concurrentes étrangères et cela vaut également pour les entreprises à forte consommation d'énergie.

Vous trouverez l'étude (seulement en allemand) à ce sujet sur notre [site Internet](#).

Pour vos questions:

Stefan Vannoni, directeur de cemsuisse

Téléphone: 031 397 97 97 / e-mail: stefan.vannoni@cemsuisse.ch